



VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Pensez à votre changement d'adresse !

À quelques mois des élections municipales, il est important de faire son changement d'adresse sans tarder. Il faut être inscrit sur la liste électorale de la Ville, à l'adresse de son domicile, pour pouvoir voter. Il faut aussi avoir au moins 18 ans et posséder la citoyenneté canadienne.

Si vous avez déménagé ou vous êtes en voie de le faire, nous vous invitons à faire rapidement votre changement d'adresse, ainsi qu'à encourager les personnes concernées dans votre entourage à le faire puisqu'il n'est pas possible de faire son changement d'adresse le jour du vote.

C'est plus simple avant la période électorale

Il est plus simple de faire son changement d'adresse avant le début de la période électorale puisque la liste électorale est gérée par Élections Québec. Pour ce faire, il suffit d'utiliser le Service québécois de changement d'adresse.

Après le 5 septembre, vous devrez communiquer avec la Ville pour mettre à jour votre adresse.

Pour plus d'informations :



Partage Club

NOUVEAUTÉ !



Besoin d'emprunter une remorque ?

La remorque du service de l'environnement de la Ville de Prévost est maintenant disponible sur le Partage Club! Que ce soit pour un déménagement, un transport vers l'écocentre ou pour donner un coup de main à un ami, les possibilités sont nombreuses.

Téléchargez l'application du Partage Club et utilisez notre code d'activation ECOCHOIX pour réserver la remorque selon vos besoins.



Vous souhaitez être candidat(e) aux prochaines élections ?

Comment : complétez et soumettez le formulaire SM-29 d'Élections Québec qui est disponible sur notre site Web ou au Service du greffe, à l'hôtel de ville.

Quand : du vendredi 19 septembre au vendredi 3 octobre 2025 (sur rendez-vous)

Pour plus d'information, veuillez consulter la rubrique « Candidature à l'élection municipale 2025 » de notre site Web.

Pour plus d'informations :



 **Prévost**

Quoi faire en fin de semaine ?

Téléchargez l'application !

ville.prevast.qc.ca/application

